



F.S.D. 2023/2024

ADHESION F.S.D.

**LA LISTE DES ADHERENTS A LICENCIER EST A SAISIR VIA
LE SITE FEDERAL : <http://www.fededanse.fr>
(en cas d'impossibilité, envoyer la liste en format Excel uniquement,
par mail ou par courrier)
Règlement par virement ou par chèque par courrier postal à :
F.S.D. - 7 Rue Chantevent - 11540 Roquefort des Corbières**

1°) En premier lieu, cotisation couvrant l'assurance R.C. de la structure : 50 €
(et incluant une licence enseignant pour les Centres Professionnels)

**PRIERE DE REGLER CETTE COTISATION DES LE DEBUT DE SAISON
(accompagnée d'au moins une licence dirigeant/enseignant pour les associations).**

2°) Licences pratiquants loisir (L) : 10 € (1)

3°) Licences enseignant et/ou dirigeant (E ou D) : 30 €

4°) Licences compétiteurs (couple-salon) moins de 16 ans (J) : 15 €

5°) Licences compétiteurs (couple-salon) 16 ans et plus (C) : 20 €

(1) Toutes les licences incluent l'assurance RC individuelle du 1/09/2022 au 31/08/2023 AINSI QUE LES DROITS SACEM/SPREE sur les leçons et entraînements réguliers.

**N.B. Bien évidemment, les droits Sacem/Spree ne sont pris en charge par la FSD
que pour les adhérents licenciant TOUS leurs adhérents et pratiquants.**